



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/57
21 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9 – 13 novembre 2014

PROPOSITION DE PROJET : MONTÉNÉGRO

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Monténégro

D) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ – RÉUNION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (principale)	63°	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	0,72 (tonne PAO)
--	--------------	------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2014		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,72				0,72

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	0,80	Point de départ des réductions globales durables :	0,80
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,28	Restante :	0,52

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	Financement (\$ US)	105 888	0	0	0	32 250	22 575	160 713

VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	0,8	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,52	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	0,8	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,52	s.o.
Financement convenu (\$ US)	ONUDI									
		Coûts de projet	155 000	100 000	98 500				30 000	21 000
		Coûts d'appui	11 625	7 500	7 388			2 250	1 575	30 338
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	155 000	100 000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	255 000
		Coûts d'appui	11 625	7 500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19 125
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet			98 500					98 500
		Coûts d'appui			7 388					7 388

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Monténégro, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 75^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 98 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 7 388 \$US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, et le plan de mise en œuvre de la tranche 2015-2019.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Monténégro a déclaré une consommation de 0,72 tonne PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC de 2010 à 2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Monténégro (Données 2010-2014 Article 7)

HCFC-22	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques	10,6	13,12	17,14	13,60	13,0	13,9
Tonnes PAO	0,6	0,72	0,94	0,75	0,72	0,8

3. La consommation de HCFC-22 a augmenté à compter de 2010 et a atteint un sommet en 2012 en raison des réserves accumulées en anticipation du gel en 2013. Par la suite, la consommation de HCFC a diminué progressivement : 0,75 tonne PAO en 2013 et 0,72 tonne PAO en 2014 (soit sous la valeur de référence).

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2014, le gouvernement du Monténégro a déclaré des données sur la consommation du secteur des HCFC, qui concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'Article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Dans le cadre de l'élément de renforcement des institutions, les règlements en matière de HCFC ont été mis à jour et publiés, et ils permettent l'importation uniquement d'équipements sans HCFC-22, conformément aux lois de l'Union européenne (UE). En outre, de nouveaux codes d'enregistrement harmonisés ont été mis en place pour les HCFC.

Secteur de l'entretien en réfrigération

6. Les activités suivantes de la seconde tranche ont été mises en œuvre :

- a) Un atelier de formation de 30 inspecteurs de l'environnement et quatre ateliers de formation de 50 agents de douane sur l'identification des HCFC et la prévention du commerce illicite; et l'achat et la distribution de huit identificateurs de frigorigènes;
- b) Trois ateliers de formation pour 80 techniciens en bonnes pratiques de réfrigération, et certification des techniciens formés; et
- c) Activités de sensibilisation auprès des intervenants et du public, afin de soutenir les changements requis dans le secteur de l'entretien.

Unité de mise en œuvre et de suivi des projets (Groupe de gestion des projets)

7. L'unité nationale d'ozone (UNO), avec l'aide d'un spécialiste en réfrigération, a assuré le suivi des activités du PGEH et recueilli les données pertinentes.

Décaissement des fonds

8. En date de juillet 2015, des 255 000 \$US approuvés jusqu'à maintenant, 242 914 \$US (95 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 12 018 \$US sera décaissé en 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Monténégro (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	155 000	154 932*	100 000	87 982	255 000	242 914
Taux de décaissement (%)	99,96		87,98		95,26	

* Le solde de 68 \$ US avait été retourné à la 74^e réunion

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

9. La troisième tranche de financement du PGEH sera mise en œuvre entre décembre 2015 et décembre 2019, et les activités suivantes seront entreprises :

- a) Trois ateliers de formation sur la réfrigération naturelle et le mazout lourd pour 25 techniciens, afin d'améliorer leurs connaissances techniques en matière d'équipements d'entretien avec frigorigènes naturels, frigorigènes inflammables, et mazout lourd (10 000 \$US);
- b) Achat d'équipements pour la récupération et le stockage des frigorigènes (12 500 \$US);
- c) Activités de sensibilisation du public par la publication de brochures, l'organisation d'ateliers et de séminaires techniques, et l'amélioration et la mise à exécution des lois en collaboration avec les ministères gouvernementaux pertinents et leurs contreparties (46 000 \$US);
- d) Soutien de l'Unité nationale d'ozone en tant qu'élément de renforcement des institutions (20 000 \$US); et
- e) Suivi de la mise en œuvre du PGEH, y compris les déplacements, la consultation et les stratégies de communication (10 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

10. Le gouvernement du Monténégro a déjà émis pour 2015 des contingents d'importation de 0,67 tonne PAO, ce qui est 16 pour cent inférieur à la consommation de référence des HCFC.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. Le Secrétariat a indiqué que, dans le plan de travail de la deuxième tranche, le gouvernement du Monténégro avait mis l'accent sur l'amélioration des capacités auprès des techniciens en bonnes pratiques de réfrigération, et sur l'identification des HCFC et la prévention du commerce illicite auprès des agents de douane et agents de l'environnement. Les manuels de formation fournis aux agents de douane et la distribution des identificateurs de frigorigènes aux agents de douane et de l'environnement renforceront davantage leur capacité d'identification des HCFC et empêcheront le commerce illicite. L'établissement prochaine d'une association de réfrigération et de climatisation facilitera la coordination des activités de formation, et contribuera à la durabilité des programmes de formation. En outre, l'amélioration et la mise à exécution des lois de l'Union européenne par l'UNO, en collaboration avec d'autres ministères et contreparties, assureront la durabilité à long terme de ces activités.

12. Le Secrétariat a demandé si les reconversions aux hydrocarbures font partie du PGEH ou si elles ont lieu en dehors du PGEH, et l'ONUDI a indiqué qu'il n'y a aucune promotion de reconversion durant cette phase et que le gouvernement du Monténégro était pleinement au courant des décisions 72/17¹ et 73/34² sur la reconversion de systèmes de réfrigération avec frigorigènes inflammables. Le gouvernement, au cours de la mise en œuvre de la troisième tranche, envisage de développer les programmes de formation et de certification dans lesquels les exigences des règlements européens en matière de gaz fluorés peuvent être utilisés comme modèles, parce qu'ils doivent être mis en œuvre au cours du processus d'harmonisation de l'Union européenne.

Conclusion

13. La mise en œuvre du PGEH avance et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le système d'autorisation et de contingentement du pays est opérationnel. Le contingentement d'importation établi pour 2015 est supérieur à 16 pour cent de la valeur de référence du HCFC. Les agents de douane et les inspecteurs de l'environnement ont reçu une formation en matière d'identification des HCFC et de prévention du commerce illicite, et ils ont reçu huit identificateurs de frigorigènes. Les techniciens en réfrigération ont été formés en bonnes pratiques de réfrigération. Les fonds décaissés sont supérieurs à 95 pour cent, et les activités mises en œuvre au cours des tranches précédentes ainsi que celles qui sont prévues au cours de la troisième tranche renforceront davantage le secteur de l'entretien et assureront la durabilité à long terme des activités proposées à la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Monténégro. Il recommande aussi l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH du Monténégro, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2015-2019, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous :

¹ D'inclure dans l'approbation des PGEH, les tranches, projets ou activités qui ont proposé la reconversion d'équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC à des frigorigènes inflammables ou toxiques et pour lesquels le Comité exécutif souligne que, si le pays s'engage à reconvertir des équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC à des frigorigènes inflammables ou toxiques et à l'entretien associé, le pays le fait en étant entendu qu'il assume toutes les responsabilités et tous les risques associés.

² Si un pays décidait, après avoir pris en compte la décision 72/17, d'exécuter les reconversions qui utilisaient des substances inflammables dans des équipements initialement conçus pour des substances ininflammables, il devrait le faire conformément aux normes et protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, deuxième tranche)	98 500	7 388	ONUDI
